

## MISE EN DISPONIBILITÉ

ANNEE SCOLAIRE  
2026-2027

Mise en disponibilité de droit							
Motifs	Justificatifs	Annexe à joindre	Durée minimale	Renouvelable	Durée maximale	Activité professionnelle	HATVP <sup>6</sup>
Pour donner des soins à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	Courrier explicatif, Certificat médical du praticien qui suit la personne, Document attestant du lien de parenté		1 an <sup>1</sup>	Oui	3 ans <sup>2</sup>	Autorisée	Oui
Pour donner des soins à un proche atteint d'un handicap	Courrier explicatif, Notification du handicap, Document attestant du lien de parenté		1 an <sup>1</sup>	Oui	3 ans <sup>2</sup>	Autorisée	Oui
Pour suivre son conjoint ou son partenaire (PACS)	Attestation récente de l'employeur couvrant la période sollicitée		1 an <sup>1</sup>	Oui	Illimitée	Autorisée	Oui
Pour un enfant de - 12 ans	Copie du livret de famille		1 an <sup>1</sup>	Oui	Jusqu'au 12 ans de l'enfant	Si compatible avec l'éducation normale de l'enfant	Oui
Pour un mandat d'élu local	Décision individuelle officielle		1 an <sup>1</sup>	Oui	Durée du mandat	Non autorisée	Néant
Pour une adoption	Acte administratif		6 sem	Non	6 semaines/agrément	Non autorisée	Néant

## Mise en disponibilité sur autorisation

Motifs	Justificatifs	Durée minimale	Renouvelable	Durée maximale	Activité professionnelle	HATVP <sup>6</sup>
Pour études ou recherches	Justificatifs d'inscription	1 an <sup>1</sup>	Oui	3 ans <sup>3</sup>	Autorisée	Oui
Pour convenances personnelles	Courrier explicatif et justificatifs éventuels	1 an <sup>1</sup>	Oui	5 ans <sup>4</sup>	Autorisée	Oui
Pour une création/reprise d'entreprise	Courrier explicatif et projet d'acte de création ou de reprise d'entreprise	1 an <sup>1</sup>	Oui	2 ans <sup>5</sup>	Autorisée	Oui

<sup>1</sup> Réintégration anticipée possible sur demande de l'intéressé ;

<sup>2</sup> Renouvelable si les conditions requises pour l'obtenir sont réunies ;

<sup>3</sup> Renouvelable dans la limite de 3 ans supplémentaires ;

<sup>4</sup> Au-delà, reprise d'activité continue d'au moins 18 mois ;

<sup>5</sup> Cumulable avec une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles dans une limite totale de 5 ans ;

<sup>6</sup> Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique ;